

**SIVOM DE L'ETANG DE L'OR**  
\* \* \*  
**CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**  
\* \* \*

**AUTORISATION PARENTALE 2010**

**INFORMATIONS PARENTS :**

L'enfant ne pourra quitter le centre de loisirs qu'avec ses parents directs (et après en avoir prévenu la direction). Les autres personnes devront présenter une autorisation écrite, datée et signée du responsable de l'enfant.

**TRES IMPORTANT** : En cas de divorce ou d'instance, précisez si le conjoint n'ayant pas obtenu la garde de l'enfant peut ou ne peut pas venir chercher l'enfant.

Je soussigné(e), Mr ou Mme -----,

responsable légal de l'enfant -----

autorise celui-ci à partir à la fin des activités du centre (entre 17 h et 18 h).

avec Mr ou Mme ----- (\*)

*Une pièce d'identité sera demandée à la personne habilitée*

ADRESSE : -----

Téléphone : ----- Lien de Parenté -----

seul du Centre de Loisirs

Fait à -----, le -----

Signature

\* *Autres personnes que les parents*